

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" -BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE (FR0011870997)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement minimum de 4 ans, d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 10% maximum.

Caractéristiques essentielles du FCP : Il a une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il investit en actions cotées de sociétés de toutes tailles de capitalisation notamment en actions cotées de sociétés du secteur immobilier. Cette stratégie repose sur une gestion active alliant analyses financière/extra-financière. Elle concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. La société de gestion sélectionne des OPC appliquant des filtres ISR et des instruments financiers à terme que ce soit à titre d'exposition ou d'investissement eux aussi ISR. La société de gestion a établi une liste d'OPC sous-jacents internes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, répondant à des critères ISR. La méthodologie ISR appliquée par ces OPC est la suivante : une équipe dédiée d'analystes ISR définit un univers d'OPC sous-jacents correspondant aux stratégies retenues (best in class ou thématique ISR) à partir d'indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) définis en interne. Le gérant des OPC applique ensuite son modèle d'analyse fondamentale et financière et effectue la sélection des valeurs à investir au sein des OPC. La poche solidaire est gérée par la société de gestion, au sein de laquelle une équipe dédiée définit un univers d'OPC sous-jacents à partir d'une grille d'analyse visant à mesurer la mission sociale de ces émetteurs et leur solidité financière. Le FCP investit en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net. La part des titres considérés «High Yield» à caractère spéculatif, peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Fourchette de sensibilité du FCP : 0 à 7. Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC/fonds d'investissement, et jusqu'à 30% maximum en parts/actions de FIA respectant les 4 critères de l'art. R214-13 code monétaire et financier. Il est investi à 10% maximum, dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs dits «solidaires» (français). Ces investissements sont généralement réalisés en titres ni cotés/ni notés. L'exposition aux marchés de taux/actions est limitée à 200% par marché. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer, surexposer le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change, d'actions pour réaliser son objectif de gestion. Il expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% de l'actif net. Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13h, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du lendemain et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour plus de détails : se reporter au prospectus.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,54% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

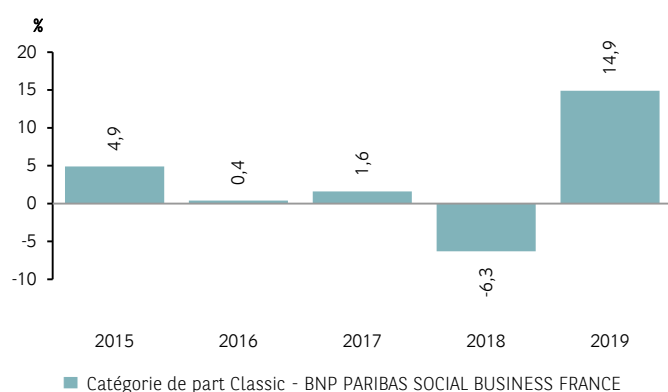
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 26 juin 2014 ;
- La part a été créée le 26 juin 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

